

5 novembre 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le lundi 5 novembre 2012 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Yves Beaulieu. Sont également présents Mesdames les conseillères Sylvie Perreault et Sylvie Roberge et Messieurs les conseillers Richard Croteau, Daniel Gravel, Serge Perreault et Sylvain Grégoire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer
 - 5.2 État des revenus et dépenses au 31 octobre 2012
 - 5.3 Avis de motion - Règlement ayant pour but de décréter les taux de taxes pour l'exercice financier 2013
 - 5.4 Avis de motion - Règlement ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de la tarification pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2013
 - 5.5 Approbation des prévisions budgétaires 2013 de la Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles
 - 5.6 Discours du maire – Rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Mélanie
 - 5.7 Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé
 - 5.8 Octroi d'un crédit de taxe foncière générale pour le projet de construction d'une résidence pour personnes âgées
 - 5.9 Avis de motion - Règlement ayant pour but de décréter un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec*
 - 5.10 Achat de logiciels de gestion de cartes PG Solutions
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois d'octobre 2012
 - 6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 octobre 2012
 - 6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2012-10-11 déposée par madame Karine Longpré, propriétaire du 1320, 2e rang, situé dans la zone A-21 et portant le numéro de lot P61 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie
 - 6.4 Demande de dérogation mineure numéro 2012-10-12 déposée par madame Marie-Pier Bellerose et monsieur Alexandre Charette, propriétaire du 71, rue des Pivoines, situé dans la zone R-48 et portant le numéro de lot 88-98 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie
- 07- Sécurité publique
- 08- Loisirs et culture
- 09- Hygiène du milieu et travaux publics
 - 9.1 Octroi d'un contrat d'entretien hivernal (station d'aqueducs Carillon et route Principale)

- 10- Varia
- 11- Période de questions
- 12- Levée de la séance

2012-11-198

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

a) Asphalte sur le 2^e rang, date pour compléter les travaux.

La période de questions est close à 20 h 07.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2012-11-199

3.1 Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012 soit approuvé.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2012-11-200

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 31 octobre 2012.

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 31 octobre 2012.

Adoptée

05- ADMINISTRATION

2012-11-201

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 31 octobre 2012

Il est proposé par Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 31 octobre 2012 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **171 039.50 \$**

Décaissements : chèques 4402 à 4424	9 676.14 \$
Chèques annulés : chèques 4409 à 4420 (test impression)	0 \$
Comptes fournisseurs : chèques 4425 à 4504	132 771.53 \$
Salaires du mois d'octobre 2012	28 591.83 \$

Total de la période : **171 039.50 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Secrétaire-trésorier

ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

Ce rapport nous indique que pour l'année financière 2011, la Municipalité de Sainte-Mélanie a enregistré un excédent de recettes de 360 005 \$ pour la conduite normale des opérations et d'immobilisations.

En considérant le surplus des années antérieures, le surplus libre cumulé au 31 décembre 2011 est de 420 888 \$. En tenant compte de la disponibilité du fonds de roulement qui s'établit à 139 340 \$, la marge de manœuvre de la municipalité au 1^{er} janvier 2012 était de 560 228 \$.

La dette totale à long terme se situe à 1 478 400 \$ dont 138 300 \$ est attribuable à l'ensemble de la population.

SITUATION FINANCIÈRE ACTUELLE

En date du 5 novembre 2012, j'ai le plaisir de confirmer que votre municipalité présente toujours une bonne santé financière et, qu'actuellement, nous estimons que les dépenses n'excéderont pas les revenus pour l'exercice financier en cours.

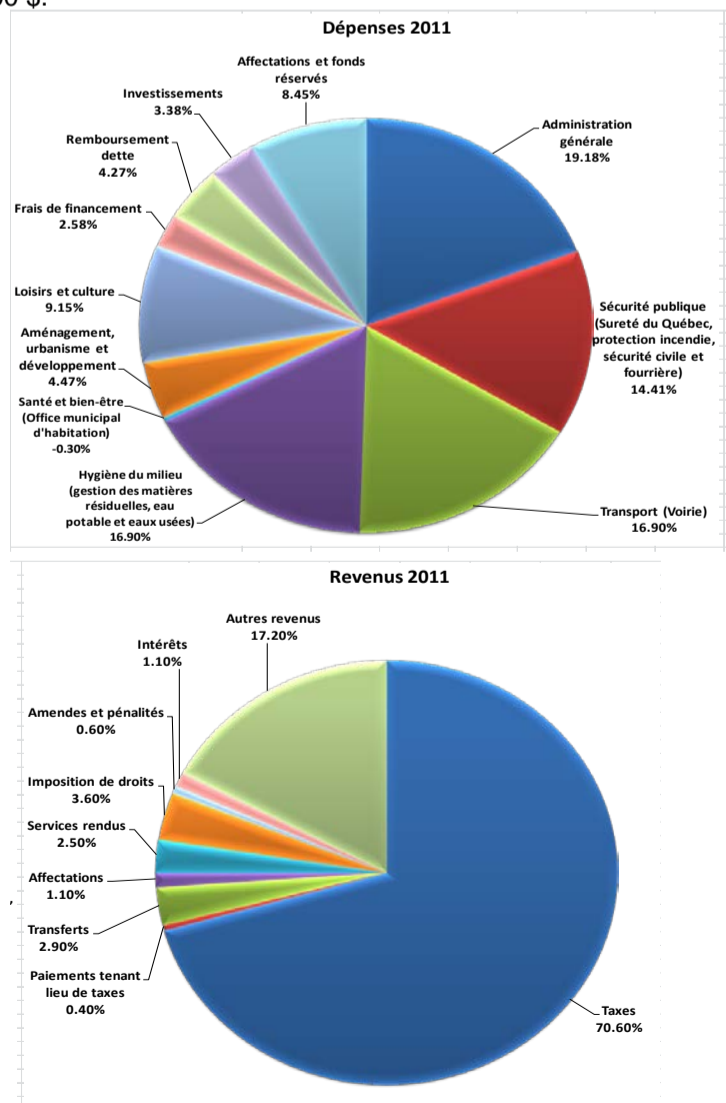
RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS

Pour l'année 2012, la Municipalité de Sainte-Mélanie a un règlement qui fixe la rémunération et l'allocation des membres du conseil comme suit :

	Salaire	Allocation	Total
Maire	12 823.20 \$	6 411.60 \$	19 234.80 \$
Conseiller MRC	8 357.80 \$	4 178.95 \$	12 536.75 \$
Conseillers (ères)	4 274.40 \$	2 137.20 \$	6 411.60 \$

ÉVALUATION

L'évaluation foncière de la Municipalité pour l'année 2012 s'élève à 253 918 600 \$.



CONTRATS

Conformément aux troisième et quatrième alinéas de l'article 955 du Code municipal (L.R.Q.,c. C-27.1), voici la liste des contrats de plus de 25 000 \$ adjugés par la Municipalité entre le 1^{er} novembre 2011 et le 1^{er} novembre 2012 :

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT
Les services d'entretien Fany	Entretien de bâtiments	34 193.07 \$
Les couvertures José Beausoleil	Entretien de bâtiments	40 816.12 \$
Industrielle-Alliance	Assurances	38 279.09 \$
Groupe Ultima	Assurances	32 136.00 \$
9117-6834 QUEBEC Inc.	Déneigement	156 110.78 \$
Hydro Québec	Électricité	72 274.95 \$
MRC Joliette	Quotes-parts services régionaux	483 093.93 \$
Municipalité Saint-Charles-Borromée	Sécurité incendie	118 751.00 \$
Sûreté du Québec	Sécurité publique	233 028.00 \$
PG Solutions Inc.	Services professionnels	25 598.92 \$
EXP Ingénieurs	Services professionnels	30 513.26 \$
Sel Frigon Inc.	Voirie	40 675.41 \$
Franroc Division de Sintra Inc.	Voirie	43 032.12 \$
Exc. Normand Majeau Inc.	Voirie	74 826.83 \$
LBHA Ingénieurs	Services professionnels	33 988.63 \$

LISTE NON EXHAUSTIVE DES PROJETS RÉALISÉS DURANT L'ANNÉE 2012

- Refonte du site Internet de la municipalité;
- Création d'un comité d'implantation d'une politique familiale municipale;
- Approbation et soutien financier à l'élaboration d'une politique culturelle de la MRC Joliette;
- Réalisation du plan d'économie en eau potable;
- 8^e participation au Festival de Lanaudière;
- Adoption d'un code d'éthique et déontologie pour les employés municipaux;
- Remplacement des ordinateurs de bureau, leur système d'exploitation et les logiciels de bureautique;
- Construction du dernier module rouli-roulant au parc des loisirs;
- Réfection de la toiture du Centre administratif et communautaire;
- Traitement de surface double et travaux connexes de la 2^e avenue et 3^e avenue ainsi que la rue Robert (secteur Nord) du Domaine Safari;
- Réalisation des travaux de réfection de structure de rue, de surface de roulement en béton bitumineux et travaux connexes sur la rue Prévert, sur une partie de la rue de l'Église;
- Collaboration au projet pilote d'infirmière en milieu rural;
- Collaboration au projet pilote du transport collectif en milieu rural;

- Amorce du plan directeur d'infrastructures pour le périmètre urbain;
- Analyse préliminaire du réseau d'aqueduc secteur Carillon;
- Signature du protocole d'entente pour l'acquisition d'une superficie de terrain à proximité du stationnement et du Centre administratif et communautaire de la municipalité ainsi que les bâtiments qui s'y trouvent;
- Réaménagement du système de classement des archives municipales;
- Acquisition et aménagement du garage municipal au 120, rue des Saules.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LES ANNÉES 2013, 2014 ET 2015

- Poursuivre l'amélioration des chemins selon les disponibilités budgétaires;
- Compléter la refonte de nos règlements d'urbanisme afin de se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC Joliette;
- Réalisation de politique familiale municipale;
- Assister à la réalisation de la politique culturelle de la MRC Joliette;
- Soutenir la politique nationale sur la ruralité;
- Poursuivre les discussions en vue de réaliser des travaux d'aménagement et de revitalisation de la rue Principale;
- Compléter le plan directeur d'infrastructures pour le périmètre urbain;
- Poursuivre les mesures d'affaiblissement du couvert de glace et de surveillance à la hauteur du pont Baril afin de diminuer les risques d'embâcles à cet endroit;
- Terminer la révision du plan des mesures d'urgence;
- Soutenir la réalisation des objectifs du plan de développement.

CONCLUSION

Ceci complète les devoirs et responsabilités que m'impose l'article 955 du Code Municipal.

Nous travaillons présentement à la préparation du budget pour l'exercice financier 2013.

Le conseil municipal fera tout en son pouvoir afin que le fardeau fiscal des contribuables demeure acceptable pour la prochaine année tout en leur assurant des services qui répondent à leurs attentes et à leurs besoins.

Je vous invite à vous joindre à nous pour la session spéciale concernant le budget 2013 qui se tiendra le lundi 17 décembre 2012 à 20 heures à la salle du conseil, située au 10, Louis-Charles-Panet à Sainte-Mélanie.

En terminant, je compte sur la collaboration de mes collègues du conseil municipal ainsi que sur l'implication des employés municipaux pour mener à bien nos orientations stratégiques et nos priorités d'actions et assurer à tous les citoyens une administration efficace et dynamique.

Yves Beaulieu
Maire

2012-11-207

5.7 Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

CONSIDÉRANT que dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 24 octobre 2012;

CONSIDÉRANT que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la

municipalité moyennant une charge forfaitaire de trois cents (300 \$) par mois plus taxes applicables :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et de l'inspecteur en bâtiment, et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de nos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

CONSIDÉRANT

qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

CONSIDÉRANT

que le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

QUE la municipalité retienne la proposition de services du cabinet **Bélanger Sauvé** de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 24 octobre 2012, et ce, pour toute l'année 2013.

Adoptée

2012-11-208

5.8 Octroi d'un crédit de taxe foncière générale pour le projet de construction d'une résidence pour personnes âgées

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Mélanie s'est vu décerner la mention « *Municipalité amie des aînés* » par le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT

le projet de construction d'une résidence pour personnes âgées supporté par le comité « *Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale* » et dont l'organisme porteur est Résidence d'Ailleboust de Sainte-Mélanie;

CONSIDÉRANT les articles 3.1.1 et 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec permettant aux municipalités de supporter les projets de construction de résidences pour personnes âgées;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut favoriser le maintien des personnes âgées sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le crédit mentionné à la présente résolution concerne la taxe foncière générale et exclut toute autre taxe spéciale ou tarification de services ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE SIGNIFIER à la Société d'habitation du Québec l'intention de la Municipalité de Sainte-Mélanie d'adopter par règlement un programme municipal complémentaire au programme *Accèslogis Québec* prévoyant un crédit de taxe foncière générale pour une période de trente-cinq (35) années;

D'AUTORISER ET MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2012-11-209 **5.9** **Avis de motion - Règlement ayant pour but de décréter un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec***

Monsieur Serge Perreault donne un avis de motion à l'effet de présenter un règlement avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure, décrétant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec*.

2012-11-210 **5.10** **Achat de logiciels de gestion de cartes PG Solutions**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Mélanie utilise la suite de logiciels de gestion municipale *PG Solutions* actuellement installée sur un serveur d'applications ;

CONSIDÉRANT que *PG Solutions* migre la gestion de cartes d'une plateforme MAPX à JMap ;

CONSIDÉRANT qu'il y a des avantages techniques et financiers à adopter la plateforme JMap avant le 31 décembre 2012 ;

CONSIDÉRANT la proposition du 6 septembre 2012 de l'entreprise *PG Solutions* afin de la plateforme de gestion de cartes incluant les licences, la formation, la configuration et l'installation sur place ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'OCTROYER le contrat de migration de gestion de cartes JMap à l'entreprise *PG Solutions* au montant de sept mille sept cent quarante-cinq dollars (7 745 \$) plus taxes applicables.

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du surplus accumulé non affecté ;

D'AUTORISER ET MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2012-11-211

6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois d'octobre 2012

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 octobre 2012 tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 octobre 2012.

Adoptée

2012-11-212

6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 octobre 2012

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 17 octobre 2012, tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 17 octobre 2012.

Adoptée

2012-11-213

6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2012-10-11 déposée par madame Karine Longpré, propriétaire du 1320, 2e rang, situé dans la zone A-21 et portant le numéro de lot P61 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie

CONSIDÉRANT que madame Karine Longpré a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre de conserver le bâtiment résidentiel à une distance de 6,43 mètres de la limite de propriété avant;

CONSIDÉRANT que la grille des usages de la zone A-21 du règlement de zonage 228-92 stipule que la marge de recul avant est de 7,5 mètres ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 17 octobre 2012 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2012-10-11;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2012-10-11 telle que formulée.

Adoptée

2012-11-214

6.4 Demande de dérogation mineure numéro 2012-10-12 déposée par madame Marie-Pier Bellerose et monsieur Alexandre Charette, propriétaire du 71, rue des Pivoines, situé dans la zone R-48 et portant le numéro de lot 88-98 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie

CONSIDÉRANT que madame Marie-Pier Bellerose et monsieur Alexandre Charette ont présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre de conserver le bâtiment principal (maison) à une distance de 0.90 mètre de la limite de propriété latérale ;

CONSIDÉRANT que la grille des usages de la zone R-48 du règlement de zonage 228-92 stipule que la marge de recul latérale est de 1,5 mètre ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 17 octobre 2012 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2012-10-12;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2012-10-12 telle que formulée.

Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est ajouté.

08- LOISIRS ET CULTURE

Aucun point n'est ajouté.

09- **HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2012-11-215

9.1 **Octroi d'un contrat d'entretien hivernal (station d'aqueducs Carillon et route Principale)**

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie à la compagnie **J.M. Lépine Excavation Inc.** de Sainte-Mélanie le contrat d'entretien hivernal des aqueducs Carillon et route Principale pour la saison hivernale 2012/2013 au montant de neuf cent vingt-cinq dollars (925 \$) plus taxes.

Adoptée

10- **VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

11- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 30.

2012-11-216

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 31.

Adoptée

Yves Beaulieu
Maire

Claude Gagné
Directeur général et
secrétaire-trésorier